N°6988
Entrée le 12.10.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 12.10.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 12 octobre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

Le rapport d'activité du Service central d'assistance sociale (SCAS) renseigne que le nombre de victimes suivies par le Service d'aide aux victimes (SAV) a connu, de 2000 à 2021, une considérable hausse de 476 dossiers. En 2020, le nombre de dossiers était de 352, en 2019 de 412 et en 2018 de 333. Le nombre de nouveaux cas passe de 160 en 2020 à 216 en 2021. En 2019, à part la rubrique « coups et blessures volontaires », qui connaît une nette hausse de 74 (2020) à 104 (2021), les autres rubriques changent peu en chiffres absolus. Une rubrique spécifique « violences domestiques » montre que le chiffre augmente de 56 en 2020 à 70 en 2021.

Dès lors j'aimerais poser la question suivante à Madame la Ministre :

- Madame la Ministre est-elle en même de fournir des explications plus détaillées sur cette nette hausse des victimes ayant sollicité le SAV, en 2021, pour coups et blessures volontaires ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député

#ZESUMMEN

Groupe parlementaire du LSAP
34, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Tél: (+352) 22 59 14-1
Fax: (+352) 22 59 14-82
lsap@chd.lu

lsap.lu